

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Destination Département	Partie destinée au rédacteur de l'acte AFFA Lucas (BT 117) (164123) / 163813 / CC / PM	
Service	Rédacteur de l'acte Maître Pascal MICHEL, soussigné, notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Pascal MICHEL, Bertrand MACE, Stéphane RAMBAUD et Haroun PATEL, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », ayant son siège à SAINT-DENIS (Réunion), 13, rue de Paris,	Nombre de feuilles utilisées
Nature et date de l'acte NOTORIETE ACQUISITIVE DU 9 août 2018		2

SUR INTERVENTION DE :

1°) Monsieur Gilbert **TECHER**, sans profession, demeurant à LE TAMPON (97430) 111 Bis chemin Isautier.
Né à LE TAMPON (97430) le 24 septembre 1967.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
est présent à l'acte.

2°) Monsieur Jean Marc **SERY**, sans profession, demeurant à LE TAMPON (97430) 14 chemin Mazeau.
Né à LE TAMPON (97430) le 10 juin 1963.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
est présent à l'acte.

LESQUELS ont, par ces présentes, déclaré :

I - Parfaitement connaître :

Monsieur Lucas Marcello **AFFA**, retraité, demeurant à LE TAMPON (97430) 15 chemin Mazeau Les Trois Mares.
Monsieur né à LE TAMPON (97430) le 9 septembre 1931.
Veuf de Madame Marie Anna **LORION**, et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Est présent à l'acte.

Il - Et ils ont attesté comme étant de notoriété publique et à leur connaissance :
Que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)**

Il a possédé, eux et leurs auteurs, savoir :

A LE TAMPON (RÉUNION) 97430 lieudit "Trois Mares",
Un terrain sur lequel est édifiée, dans les années 1930, une maison en bois sous toiles de type F3,
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BT	117	15 Chemin Mazeau	00 ha 08 a 50 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé.

Tel que le **BIEN** existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatives aux présentes.

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°2

Que cette possession a eu lieu d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque.

Que, par suite, toutes les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil sont réunies au profit de Monsieur Lucas Marcello **AFFA**, demeurant à LE TAMPON (97430) 15 chemin Mazeau Les Trois Mares.

Plus amplement dénommé aux présentes.

Qui doit être considéré comme **possesseur** du bien sus désigné.

Des déclarations ci-dessus, les comparants ont requis acte, ce qui leur a été octroyé pour servir et valoir ce que de droit.

PUBLICITE FONCIERE

Les présentes seront publiées au service de la publicité foncière de Saint-Denis (La Réunion).

Cette publication ne crée pas de droit de propriété.

EVALUATION

Pour la perception des émoluments des présentes, de la taxe de publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, le **BIEN** est évalué à CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 EUR).

DROITS

En fonction des dispositions de l'acte, la taxe de publicité foncière fixée par l'article 678 du Code général des impôts s'élève à la somme de :

			<u>Mt à payer</u>
<i>Taxe départementale</i> 140 000,00	x 0,70 %	=	980,00
<i>Frais d'assiette</i> 980,00	x 2,14 %	=	21,00
TOTAL			1 001,00

CONTRIBUTION DE SÉCURITÉ IMMOBILIÈRE

En fonction des dispositions de l'acte, la contribution de sécurité immobilière fixée par l'article 879 du Code général des impôts s'élève à la somme :

Type de contribution	Assiette (€)	Taux	Montant (€)
Contribution proportionnelle taux plein	140.000,00	0,10%	140,00